

LA VILLE D'AMOS EST À LA RECHERCHE D'UN OU D'UNE  
**JOURNALIER OU JOURNALIÈRE**  
(Service des loisirs, de la culture et du tourisme)

Sous l'autorité du contremaître du Service des loisirs, de la culture et du tourisme, le ou la titulaire de ce poste effectue différents travaux reliés à l'entretien ménager au Complexe sportif Desjardins. Il ou elle accomplit divers travaux de réparation des équipements et des bâtiments de loisirs. Le ou la titulaire est également appelé à opérer la surfaceuse à glace, à déneiger et arroser les patinoires extérieures et à participer à l'aménagement de différents sites incluant l'installation des équipements requis.

**FORMATION ACADÉMIQUE**

- Détenir un diplôme d'études de 5<sup>e</sup> secondaire;
- Toute autre combinaison de formation et d'expérience jugée pertinente pourrait être considérée.

**EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE ET COMPÉTENCES**

- Posséder un permis de conduire valide;
- Pouvoir travailler dans les hauteurs;
- Facilité à communiquer, jugement, autonomie et capacité à travailler en équipe sont des aptitudes recherchées.

**CONDITIONS DE TRAVAIL**

- Poste régulier à temps complet (40 heures / semaine);
- Disponibilité à travailler sur des horaires variables (jour, soir et fin de semaine);
- Salaire et avantages sociaux selon la convention collective présentement en vigueur (Aréna & Loisirs).

**INSCRIPTION**

Si ce défi vous intéresse et que vous répondez au profil que nous recherchons, vous êtes invité à nous faire parvenir votre curriculum vitae par courrier ou par courriel.

---

Date limite d'envoi des candidatures : **23 mars 2018**

Service des ressources humaines

« Concours – Journalier ou journalière »

Ville d'Amos

182, 1<sup>re</sup> Rue Est, Amos (Québec) J9T 2G1

**ressourceshumaines@ville.amos.qc.ca**

*Seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées.*

*Votre demande sera traitée confidentiellement.*

*La Ville d'Amos applique un programme à l'égalité à l'emploi et invite les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature.*